

PRESENTS : Bertrel Jérémy - Gasnier Jérôme - Landelle Jérôme - Leveillé Emilie - Seurin Eric - Chauveau Jacky - Mahieu Céline - Le Graet Sylvain - Foucher Stéphane - Foucher Jean-Pierre - Boissinot Nolwenn - Legeay Franck - Lambert Paul - Bellay Jean-Louis - Catillon Didier - Bourgeois Michel - Boulay Christian - Forêt Florence - Brault Jacques - Sureau Gwénola - Jardin Véronique - Poulain Jean-Marc - Foucault Roland - Helbert Marie-Claude - Boisseau André - Abafour Michel - Boizard Bernard - Gilbert Henri - Desnoë Stéphane - Sabin Jacques - Frétygné Cécile - Cornille Alain
POUVOIRS, EXCUSES, ABSENTS : Pannetier Emmanuel - Landelle Jean-Luc - Cauchois Xavier donne pouvoir à Sureau Gwénola - Taunais Maryse donne pouvoir à Poulain Jean-Marc - Bréhin Jean-Claude - Lavoué Isabel donne pouvoir à Desnoë Stéphane
ASSISTAIT EGALEMENT : Marylène Bouvet-Templier
SECRETARE DE SEANCE : Jérémy Bertrel

ORDRE DU JOUR

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 5 décembre 2023 - Validation.....	1
II – Contractualisation – DETR DSIL 2024	1
III – Economie.....	2
IV – SDIS – Transfert de propriété du Centre d'Incendie et de Secours de Bouère.....	3
V – Voirie – Voie de délestage- Contournement – Commune de Meslay du Maine	4
VI – SEM Laval Mayenne Aménagement – Prise de participation – Projet Toiles Mayenne	4
VII – Ressources Humaines – Modification d'un emploi et du tableau des emplois et des effectifs.....	6
VIII – Questions diverses.....	6

I – Procès-verbal du Conseil communautaire du 5 décembre 2023 - Validation

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Monsieur le Président présente le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire réuni le 5 décembre 2023 annexé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.

II – Contractualisation – DETR DSIL 2024

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Au regard des circulaires relatives aux conditions d'éligibilité à la DETR et à la DSIL pour l'année 2024 et des projets communautaires aboutis et pas déjà financés par de la DETR DSIL, il est proposé aux élus Communautaire de valider les demandes de subventions suivantes et de définir l'ordre de priorité de ces deux projets :

– Travaux Maison de santé de Villiers-Charlemagne :

Dépenses en € et HT		Recettes en €	
Travaux	475 000 €	DETR DSIL (50% de 600 000 € max)	277 000 €
Révision	15 000 €	Autofinancement CCPMG	277 000 €
Travaux supplémentaires	30 000 €		
SPS contrôle	7 000 €		
Maitrise d'œuvre	27 000 €		
TOTAL	554 000 €	TOTAL	554 000 €

– Travaux extension Pôle santé de Grez en Bouère :

Dépenses en € et HT		Recettes en €	
Travaux	680 000 €	DETR DSIL (50% de 600 000 € max)	300 000 €
Révision	20 000 €	Autofinancement CCPMG	485 000 €
Travaux supplémentaires	30 000 €		
SPS contrôle	10 000 €		
Maitrise d'œuvre	35 000 €		
Taxe d'aménagement	10 000 €		
TOTAL	785 000 €	TOTAL	785 000 €

De plus, des recherches de financement sont actuellement en cours sur ces deux projets.

Vu l'avis du Bureau, réuni le 8 janvier 2024, proposant de retenir en N°1 le projet de Villiers-Charlemagne et en N°2 celui de Grez en Bouère ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Définir l'ordre de priorité des projets proposés comme suit :
 - Travaux Maison de santé de Villiers-Charlemagne
 - Travaux extension Pôle santé de Grez en Bouère
- Valider le plan de financement susvisé ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents inhérents à ce projet.

Mme FORET demande que soit expliquée la stratégie sur le territoire en matière de santé et les critères retenus pour le choix.

M. CHAUVEAU précise que Villiers Charlemagne a été mis en 1^{ère} position car il y a 2 preneurs en attente d'installation (2 kinésithérapeutes), qui viendraient en complément des 2 kinésithérapeutes déjà présents, et il faut replacer les infirmières qui sont actuellement installées dans des locaux communaux. Quant à Grez en Bouère, un 2^{ème} médecin est installé, le dossier sera plus long car il y a un permis de construire à déposer, contrairement à Villiers Charlemagne où il s'agit seulement d'aménagements intérieurs.

M. SABIN informe que d'autres spécialités médicales sont en cours d'instruction sur Villiers Charlemagne.

Mme FORET rappelle que sa question était plus générale : quels sont les arguments et la stratégie en matière de santé ?

M. CHAUVEAU rappelle qu'il s'agit de la continuité de la mise en œuvre de ce qui a été validé en 2017.

18h42 - Arrivée de Franck LEGEAY

M. BOULAY rappelle qu'il a été mis en place une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, via le pôle santé Meslay-Grez-Entrammes avec une antenne à Villiers Charlemagne. Ce qui permet de conforter l'existant et d'accueillir de nouveaux praticiens. D'ailleurs, il est prévu un bureau pour un médecin ou des permanences à Villiers Charlemagne.

M. BOIZARD se satisfait des investissements réalisés, mais s'interroge sur une délibération concernant l'architecte. Il n'a pas vu ce sujet à l'ordre du jour d'un Bureau ou d'un Conseil communautaire.

M. CHAUVEAU précise qu'un architecte a été mandaté seulement pour une esquisse et une estimation des travaux. Une délibération sera prise ensuite pour l'architecte. Une demande de subvention n'est pas une acceptation de projet : si la subvention n'est pas accordée, la réalisation du projet sera à revoir et le dossier sera de nouveau présenté en Conseil communautaire.

M. BOIZARD ne comprend pas qu'on puisse présenter des chiffres sans aucun détail sur les projets. Pour Grez en Bouère, il est prévu 780 000 € de travaux pour une surface de 300 m².

M. CHAUVEAU informe des difficultés rencontrées pour avoir l'esquisse et l'estimation des coûts (ratio au m²). Les éléments n'ont été reçus que fin décembre. Le projet sera revu en commission et en Conseil communautaire. Les délais sont courts pour le dépôt des dossiers de subvention (date limite le 2 février 2024). Les besoins ont été définis en partenariat avec les professionnels.

M. BOIZARD déplore le manque d'informations sur les projets : détail du cahier des charges, esquisse...

M. CHAUVEAU répond qu'il y a une forte probabilité d'avoir un accord de subvention pour un seul dossier. Les études seront menées en parallèle pour Grez en Bouère. Les 2 projets seront réalisés mais sans doute en décalé. D'autres subventions sont actuellement recherchées.

III – Economie

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

3.1/ PROPOSITION BUDGETAIRES 2024 DE LA COMMISSION ECONOMIE REUNIE LE 12 DECEMBRE 2023

Les élus sont invités à prendre connaissance du compte-rendu de la Commission, annexé, afin d'en débattre.

Jérémy BERTREL présente le compte-rendu de la commission Economie du 12 décembre 2023, et notamment les inscriptions budgétaires 2024.

3.2/ ASSOCIATION SMILE ARTICOM – DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Pour donner suite à la demande de subvention exprimée par l'association Smile Articom pour l'organisation de la 1^{ère} édition des Meslidays, les 6 et 7 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie du 12 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau, réuni le 8 janvier 2024 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser le versement sur l'exercice 2024 d'une subvention de 300 € à l'association Smile Articom, à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle de 300 € pour la 1^{ère} édition des Meslidays ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.
-

Mme FORET indique que le nombre de candidats à l'apprentissage sur Meslay du Maine a baissé. Que peut-on faire ou mettre en place comme action afin de pérenniser nos artisans ?

M. CHAUVÉAU précise qu'il faut continuer les échanges avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

M. BERTREL précise que pour l'apprentissage, il faut travailler sur 2 thématiques : l'hébergement et la mobilité. Il y a une pénurie de logements adaptés pour les apprentis. Le PLH en faisait état d'ailleurs. Il faut développer l'hébergement chez l'habitant. Et le déplacement des jeunes est compliqué.

M. BOISSEAU demande que du lien soit fait entre les collèges et les artisans.

Mme SUREAU propose que soit établie une liste des entreprises du territoire en recherche d'apprentis et/ou de logements afin de faciliter les démarches.

M. LEGEAY fait remarquer que ce n'est pas forcément le rôle de la Communauté de Communes, la charge de travail étant déjà importante dans les services.

Mme LEVEILLE réitère sa proposition de faire visiter les services communautaires aux collégiens.

M. BOULAY informe qu'il a déjà reçu des collégiens en mairie. Ils avaient peu d'intérêt pour l'apprentissage et la plupart ne savait pas vers quel métier s'orienter.

M. BOIZARD demande à avoir des détails sur les pertes sur créances irrécouvrables inscrites au BP 2024 de l'économie, ainsi que sur les éléments Ressources Humaines (dépendances du CA 2023 et BP 2023).

M. CHAUVÉAU l'informe que des réponses lui seront apportées par les services concernés.

IV – SDIS – Transfert de propriété du Centre d'Incendie et de Secours de Bouère

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez est propriétaire du centre d'incendie et de secours de Bouère qui est mis à disposition à titre gracieux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Mayenne qui en assure l'ensemble des charges du propriétaire (travaux, rénovation...).

A l'instar de la démarche entreprise par le Conseil départemental qui est devenu propriétaire des collèges, le SDIS souhaite que les casernes intègrent son patrimoine immobilier dans un souci de cohérence entre la structure exerçant la compétence et celle détentrice des biens immobiliers qui y sont nécessaires.

Le code général des collectivités territoriales, en son article L. 1424-19 prévoit cela : « à toute époque, le transfert des biens au service départemental ou territorial d'incendie et de secours peut avoir lieu en pleine propriété. Une convention fixe les modalités du transfert de propriété. Ce transfert ne donne pas lieu à la perception de droit, taxe ou honoraires. ».

Conformément à l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. Un déclassement n'est donc pas nécessaire.

Il est donc proposé que la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez transfère à titre gracieux au SDIS la propriété de la parcelle cadastrée C n°1301 sur la commune de Bouère, d'une contenance de 2 232m², sur laquelle se situe le centre d'incendie et de secours de Bouère. La même démarche a déjà été réalisée pour le centre d'incendie et de secours de Meslay-du-Maine.

L'avis du Domaine estime la valeur du bien à 235 000 €.

Le transfert de propriété emportera la fin de la mise à disposition du SDIS à titre gratuit de la caserne. Conformément à l'article L. 1424-19 susmentionné, il convient de l'acter par une convention ci-annexée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du Domaine en date du 28/09/2023,

Vu l'avis favorable du Bureau, réuni le 8 janvier 2024 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver le transfert de propriété à titre gratuit au SDIS de la Mayenne du centre d'incendie et de secours de Bouère (parcelle C n°1301) et la convention de transfert correspondante annexée ;**
- **Autoriser le Président, à signer l'acte authentique, la convention de transfert et tout document nécessaire à ce transfert de propriété.**



Rapporteur : Roland Foucault, Vice-président

A la suite de la rencontre du 02 octobre 2023 entre le Conseil Départemental, la ville de Meslay du Maine et la Communauté de communes, il était proposé deux scénarios pour le délestage de Meslay :

- L'inscription du contournement de Meslay au plan routier départemental 2022-2028.
- Un itinéraire de délestage, par la voie de la Guiterrière et la route de Saint Denis du Maine dans un premier temps, en vue d'un contournement complet dans un second temps.

Au cours des échanges, lors de la réunion du 02 octobre 2023, les élus communaux ont semblé privilégier le scénario qui permettra la réalisation, au plus tôt, des aménagements envisagés et attendus dans le centre-ville et donc un report dès que possible, du trafic poids lourds sur l'itinéraire de délestage.

La voie de la Guiterrière étant de propriété communautaire, il est demandé aux élus du Pays de Meslay-Grez de se positionner sur l'utilisation de la voie de la Guiterrière dans sa globalité pour ces 2 scénarios.

Le Bureau communautaire, réuni le 8 janvier 2024 , propose un accord de principe sous réserve de :

- La départementalisation de la voie à terme
- La prise en compte dans le cadre de l'étude de la gestion des riverains
- Pas d'engagement sur des travaux éventuels à réaliser

Le Conseil communautaire approuve la proposition du Bureau.

Un courrier sera envoyé au Conseil Départemental dans ce sens avec un accord de principe sous réserve de :

- La départementalisation de la voie à terme
- La prise en compte dans le cadre de l'étude de la gestion des riverains
- Pas d'engagement sur des travaux éventuels à réaliser

Mme SUREAU trouve que les éléments présentés dans la note de synthèse ne reflètent pas la position de M. CHAUVEAU lors de la rencontre avec le Département concernant l'intérêt pour le délestage par la voie de la Guiterrière. La notion de « recours éventuel » induit déjà qu'il y aura des problèmes à venir avec les riverains.

M. FOUCAULT fait le choix que ça se passe bien. Le fait de favoriser la voie d'intérêt communautaire peut être une vitrine pour les entreprises situées le long de la voie.

M. CHAUVEAU rappelle que le Département demande un accord de principe seulement.

M. BOIZARD informe qu'il y a des riverains à prioriser. Historiquement, des engagements avaient été pris auprès de la fromagerie Perrault sur ce sujet.

M. CHAUVEAU répond qu'il n'y a pas de traces écrites sur ces engagements.

M. BOULAY précise qu'il s'agit d'une étude de principe et de faisabilité.

Mme SUREAU informe que les entreprises situées le long de la voie de la Guiterrière ont été rencontrées par la chargée de mission PVD et le bureau d'études retenu. Une seule remarque a été faite, par la fromagerie Perrault : revoir l'accès poids lourd du site.

M. CHAUVEAU précise que l'ensemble des riverains, dont la fromagerie Perrault, seront à consulter sur ce sujet. Il s'agit d'un accord de principe pour l'étude afin de favoriser le développement de la commune de Meslay du Maine.



Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Afin d'accompagner la restructuration et le développement de la société Toiles de Mayenne, l'entreprise, la SEM Laval Mayenne Aménagements et la SEM Régionale des Pays de la Loire (Solutions&Co) souhaitent s'associer pour créer une société de portage immobilier.

Cette société de portage aurait pour objet d'assurer l'acquisition d'un ensemble immobilier actuellement propriété de la société Toiles de Mayenne à Fontaine-Daniel (commune de Saint-Georges-Buttavent – 53100 – Territoire de Mayenne Communauté).

Le montage opérationnel vise à accompagner le plan stratégique de la société Toiles de Mayenne. Localisée à Fontaine-Daniel (Saint-Georges-Buttavent, 53), Toiles de Mayenne est spécialisée dans la confection, la production et la distribution de tissus d'ameublement haut de gamme. Il s'agit d'une entreprise historique en Mayenne s'inscrivant à la suite de deux siècles d'activité textile locale.

Mise en redressement en 2017, l'entreprise a été rachetée en 2018 et dispose d'un plan de continuation, validé par le tribunal de commerce de Laval par décision en date du 21 juin 2018.

Toiles de Mayenne compte aujourd'hui 85 salariés et a réalisé 5,5 M€ de chiffre d'affaires en 2022.

L'entreprise possède un réseau d'une quinzaine de magasins en France. La nouvelle direction de Toiles de Mayenne s'est lancée dans la modernisation de la gamme de textile et des circuits de commercialisation (développement du e-commerce, à l'international, du BtoB,...). Elle a également relancé l'activité tissage.

Actuellement, 75% de la valeur ajoutée est réalisée en France. 90% du sourcing est « made in France ». L'entreprise a fait son entrée dans le secteur du luxe avec l'aménagement de boutiques.

Après des années 2019 et 2020 difficiles, en raison de la crise des gilets jaunes et de la pandémie Covid-19, pendant lesquelles les magasins de la marque sont restés fermés sur de longues périodes, le résultat d'exploitation tend vers l'équilibre.

Pour financer son plan de développement, l'entreprise prépare une augmentation de capital fin 2023, avec l'entrée d'un nouvel investisseur minoritaire.

Elle projette de réaliser 6,7 M€ de chiffre d'affaires en 2026.

Ce projet de société de portage répond à plusieurs objectifs de l'entreprise et des acteurs locaux :

- Regroupement des activités de Toiles de Mayenne sur un seul site,
- Rénovation et valorisation d'un site présentant un fort enjeu patrimonial,

La majorité des travaux de rénovation sera portée par Toiles de Mayenne (environ 2,5 millions d'euros, dont 800.000 € apportés par France Relance).

Pour cette opération, Toiles de Mayenne va ainsi céder à la société de portage l'ensemble immobilier pour un montant de 1.900.000 €.

Plus globalement, le budget de cette opération est ainsi décomposé comme suit :

- Acquisition et frais associés : 2,1 millions d'euros,
- Travaux : 360.000 €.

La société de portage va, à son tour :

- Confier par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans la partie du site dénommée « Les Loges » à la société Toiles de Mayenne, laquelle conduit ensuite les travaux sur l'ensemble immobilier ;

- Confier le reste du site à la société Toiles de Mayenne par bail commercial ferme d'une durée de 10 ans.

En raison du calendrier fixé par France Relance, le calendrier de l'opération demeure contraint. La constitution de la société et la cession du site sont ainsi envisagées dans le courant du premier trimestre 2024.

Les grandes étapes du calendrier sont les suivantes :

- Décembre 2024/Janvier 2025 : délibérations des actionnaires publics de la SEM Régionale des Pays de la Loire et de la SEM LMA
- Février 2025 : Immatriculation de la société
- Février 2025 : Accord bancaires définitifs
- Mars 2025 : Signature des actes et démarrage des travaux de Toiles de Mayenne.

Afin de compléter le tour de table pour cette acquisition, il est proposé à la SEM Laval Mayenne Aménagements et à la SEM Régionale (Solutions&Co) de rentrer au capital de cette société, afin d'accompagner le nouveau plan stratégique de la société Toiles de Mayenne.

Les différents intervenants ont étudié le montage juridique et financier de cette opération de portage, lequel reposerait sur les conditions essentielles suivantes :

- Répartition du capital de la société de portage :
 - Toiles de Mayenne : 300.000 €, soit 40% du capital
 - SEM LMA : 225.000 €, soit 30% du capital
 - Solutions & Co : 225.000 €, soit 30% du capital.
- Apports en comptes-courant d'associés :
 - Toiles de Mayenne : 108.000 €
 - SEM LMA : 81.000 €
 - Solutions&Co : 81.000 €
- Financement bancaire : 1.535.000 €
- Conditions de sortie : les parts sociales ne pourront être cédées à un montant inférieur mentionné à l'article 5.7 du pacte d'actionnaires (TRI interne de 6% ou valeur de l'actif immobilier) ;
- Inaliénabilité des actions durant une période de 6 années à compter de l'acquisition.

Cette prise de participation sera formalisée par une prochaine délibération du conseil d'administration de la SEM LMA.

Pour être effective, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, cette prise de participation directe de la SEM LMA dans le capital d'une autre société doit préalablement faire l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et des groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration (Ville de Laval, Laval Agglomération, Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, Département de la Mayenne et Région des Pays de la Loire).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-5,

Vu le code de commerce,

Vu le courrier de saisine de la SEM Laval Mayenne Aménagements en date du 5 décembre 2023,

Vu le projet de statuts de la société de portage,

Vu le projet de pacte d'associés de la société de portage,

Vu le rapport de présentation présentant le projet de prise de participation de la SEM LMA au sein du capital de la société de portage,

Vu l'avis favorable du Bureau, réuni le 8 janvier 2024 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la prise de participation de la SEM Laval Mayenne Aménagements au capital d'une société de portage d'un ensemble immobilier situé à Fontaine-Daniel avec la société Solutions&Co et la société Toiles de Mayenne pour un montant de 225.000 € ainsi que la mise en place d'une convention d'apport en compte-courant d'associé d'un montant de 81 000 € ;
- Autoriser, conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez à approuver les délibérations proposées sur ce sujet au sein du conseil d'administration de la SEM Laval Mayenne Aménagements ;
- Donner tous pouvoirs au Président pour exécuter la présente délibération.

M. CHAUVEAU précise que la CCPMG est actionnaire de la SEM LMA à hauteur de 17 934€ soit 0.47% du capital. Il n'y a aucun engagement financier de la Collectivité dans cette opération.

VII – Ressources Humaines – Modification d'un emploi et du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L311-1 à L372-2 ;

Considérant le tableau des emplois et des effectifs adopté par le conseil communautaire en date du 28 mars 2023,

Dans le cadre des missions de chef de projet de Petites Villes de demain et mobilité, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier l'emploi permanent par l'ouverture de ce poste sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux et rédacteurs territoriaux, et ainsi de modifier le tableau des emplois et des effectifs à effet au 17 janvier 2024 de la façon suivante :

Emplois Permanents :

	Emplois à modifier	Nombre de poste	Date
Emploi	Chef de projet Petites Villes de demain et mobilité		
Filière	Administrative		
Catégorie	A et B	1	17/01/2024
Cadre emplois	Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux		
Temps de travail	Temps complet		

Vu l'avis favorable du Bureau, réuni le 8 janvier 2024 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la modification de l'emploi permanent par l'ouverture de ce poste sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux et rédacteurs territoriaux, et ainsi de modifier le tableau des emplois et des effectifs annexé effet au 17 janvier 2024 ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif 2024 ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers

VIII – Questions diverses

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

M. CHAUVEAU informe les élus qu'il a une réunion à la Préfecture début février pour échanger sur les zones d'accélération de production des énergies renouvelables.

Un tour de table est réalisé pour savoir où en sont les communes du territoire. Les délibérations sont à transmettre dans les meilleurs délais à la CCPMG.

Séance levée à 19h45

Procès-Verbal du conseil communautaire du 16 janvier 2024
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BANNES	GASNIER	Jérôme	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BEAUMONT PIED DE BOEUF	SEURIN	Eric	
BOUÈRE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Jean-Pierre	
GREZ EN BOUERE	BOISSINOT	Nolwenn	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTE	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
PREAUX	FOUCAULT	Roland	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	GILBERT	Henri	
VAL DU MAINE	DESNOE	Stéphane	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIES CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	



Commission Economie Compte-rendu

Ordre du jour du mardi 12 décembre

Economie : Dossiers en cours

Economie : Orientations budgétaires

Questions diverses



PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout proche de vous

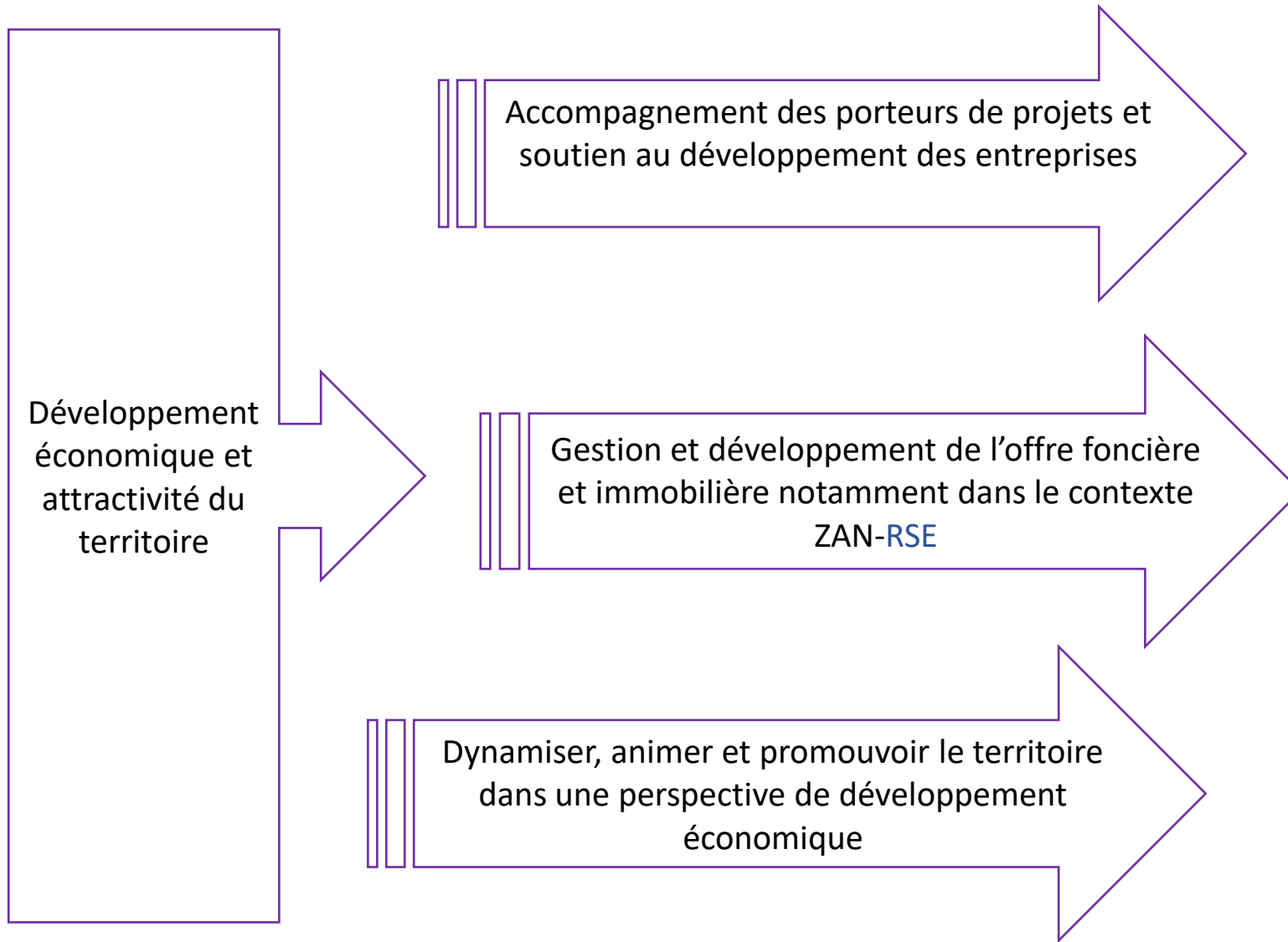


Dossiers en cours

- **Smile Articom Meslay – Demande de subventions**
 - Association loi 1901 rassemblant artisans et commerçants de Meslay du Maine. 44 adhérents sur 102 potentiels. 1^{ère} édition Les Meslidayes les 6 et 7 juillet prochain (foire sur 2 jours).
 - Proposition : 300€ annuel + 300€ exceptionnel pour la 1^{ère} édition pour les Meslidayes
- Calendrier de l'avent 2023 : opération en cours
- Campagne sur les producteurs reportée au moment du Salon de l'Agriculture 2024 fin février début mars
- Création d'un groupe de travail sur l'agriculture : JA, Chambre d'Agriculture, Département, CC – 1^{ère} réunion le 20 décembre

Avis de la commission : La commission donne un avis favorable à la demande de subvention pour l'association Smile articom (300€ pour 2024 et 300€ exceptionnellement en plus pour la 1^{ère} édition de la foire). Ce principe d'accompagnement s'appliquera aux autres associations du même type sur le territoire. La commission prend note des informations pour les autres dossiers en cours.

I- Economie – Orientations budgétaires



Orientations budgétaires – 4 domaines d’actions

Emprunts

Plusieurs emprunts se terminent en 2023 :

Sotiwel : 130 000 €/an

ZA Guiterrière : 12 600 €/an

ZA Bouère : 8 000 €/an

ZA Villiers Charlemagne : 4 100 €/an

Village artisan 1 : 22 000 €/an

Village artisan 2 : 12 000 €/an

Evolution 2024/2023 : Assurances +40%

Taxe foncière + 7%

Electricité EP +10% / baisse conso éclairage 42%

Cautions

Signalétique : 6 300€ inscrits

ZA Meslay 4 600€

ZA Villiers 800€

ZA Bazougers 800€

ZA Grez en Bouère 100€

Avis de la commission : La commission prend note de ses informations.

Orientations budgétaires – 4 domaines d’actions

I - ACTION : MISSION ECONOMIQUE

- I - 01 Mission Economique
- I - 02 Prêts d’honneur
- I - 03 Immobilier d’entreprise
- I - 22 Société des courses
- I - 23 Club des entrepreneurs
- I - 24 Laval Mayenne Aménagement
- I - 25 Mesures COVID
- I - 26 Actions agricoles
- I - 28 Emploi

II - ACTION : ZONES D’ACTIVITES

- I – 04 ZA de Meslay du Maine
- I – 04 ZA de Grez en Bouère
- I – 04 ZA de Bouère
- I – 05 ZA de Villiers Charlemagne
- I – 06 ZA de St Loup du Dorat
- I – 07 ZA de Bazougers
- I – 08 ZA de Val du Maine

III - ACTION : BATIMENTS INDUSTRIELS

- I – 09 Sotiwell
- I - 12 Atelier Relais Meslay du Maine
- I - 13 Méthodes Usinage
- I - 15 Atelier Relais Grez en Bouère
- I - 19 Bâtiment industriel à V.Charlemagne
- I - 20 Cerop 53

IV - ACTION : BATIMENTS ARTISANAUX

- I - 10 Atelier Relais à Bazougers
- I - 14 Centre de tri La Poste à Meslay
- I - 16 Village artisans I
- I - 17 Village artisans II
- I - 18 Village artisans III
- I - 21 Bâtiment Val du Maine
- I - 27 Village artisans IV

I - ACTION : MISSION ECONOMIQUE

01 Mission Economique

- Affranchissement pour consultation entreprises et propriétaires dans le cadre de l'inventaire des ZAE
- Abonnement logiciel économie et territoire

02 Prêts d'honneur

- Augmentation du budget avec le changement du mode de calcul de la cotisation
- Actions en 2024 : café créa et apéro réso

03 Immobilier d'entreprise

- - 1 dossier en 2024 sur la commune de St Loup du Dorat

22 Société des courses

23 Club des entrepreneurs

24 Laval Mayenne Aménagement

25 Mesures COVID

26- Actions agricoles

- Proposition d'inscription de 4000 € pour les différentes actions liées à la production locale (report des montants 2023)

28-Emploi

- Proposition d'inscription de 2000€ pour les actions liées à l'emploi et au recrutement

1- Mission Economique

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
012	012	Chargé de mission	28 149,46 €	37 100,00 €	48 542,00	38 770,00 €
6232	6232	Fêtes et cérémonies	534,50 €	500,00 €	81,37	500,00 €
6135	61358	Machine à affranchir	11,17 €	50,00 €	1,35	50,00 €
6156	6156	Maintenance	622,40 €	600,00 €	587,85	600,00 €
6161	6161	Assurances Multirisques	12,29 €	15,00 €	10,93	20,00 €
6261	6261	Frais d'affranchissement	38,18 €	50,00 €	38,77	600,00 €
6262	6262	Frais de télécommunications	412,04 €	600,00 €	407,89	600,00 €
6064	6064	Fournitures administratives	17,10 €	30,00 €		30,00 €
6251	6251	Voyages, déplacements et missions	135,04 €	350,00 €		350,00 €
6281	6281	Concours divers (cotisation)	1 410,00 €		1 410,00	1 410,00 €
60632	60632	Fournitures de petit équipement	9,07 €	50,00 €		50,00 €
6512	65811	Droit utilisation - Informatique en nuage	5 020,00 €	3 770,90 €	3 838,67	4 000,00 €
6518	65818	Redevances, Brevets, Licences	372,74 €	380,00 €	252,90	380,00 €
6541	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	263,37 €	106 918,00 €		133 700,00 €
6817	6817	Provisions				2 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			37 007,36 €	150 413,90 €	55 171,73 €	183 060,00 €
Recettes						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
7817	7817	Reprises sur provisions pour risques et	263,37 €	106 918,00 €		133 700,00 €
744	744	FCTVA	281,12 €	0,00 €	214,97	224,00 €
TOTAL RECETTES			544,49 €	106 918,00 €	214,97 €	133 924,00 €
TOTAL de Fonctionnement			-36 462,87 €	-43 495,90 €	214,97 €	133 924,00 €

Inventaire
ZAE

Logiciel
Economie
&
territoire

2-Prêts d'honneur

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6281	6281	Concours divers (cotisation)	4 570,00 €	4 570,00 €	4 330,00 €	6 350,00 €
6232	6232	Fêtes et Cérémonie	- €	100,00 €	110,00 €	150,00 €
TOTAL DÉPENSES			4 570,00 €	4 670,00 €	4 440,00 €	6 500,00 €
Recettes						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL RECETTES			- €	- €	- €	- €
TOTAL de Fonctionnement			- 4 570,00 €	- 4 670,00 €	- 4 440,00 €	- 6 500,00 €

3-Immobilier d'entreprises

INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
2031	2031		Frais d'études		4 380,00 €	0		5 000,00 €	5 000,00 €
204131	204131		Sub. biens mobiliers			0		30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES				0,00 €	4 380,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
									- €
TOTAL RECETTES				0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL d'Investissement				0,00 €	-4 380,00 €	- €	- €	-35 000,00 €	-35 000,00 €

26- Actions agricoles

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6288	6288	Actions production fiscales	- €	3 000,00 €		3 000,00 €
6231	6231	Annonces et insertions	865,20 €	1 000,00 €		1 000,00 €
6232	6232	Fêtes et Cérémonies	19,60 €	- €	42,00 €	200,00 €
6236	6236	Catalogues et imprimés	91,20 €	- €		
TOTAL DÉPENSES			976,00 €	4 000,00 €	42,00 €	4 200,00 €
Recettes						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL RECETTES			- €	- €	- €	- €
TOTAL de Fonctionnement			- 976,00 €	- 4 000,00 €	- 42,00 €	- 4 200,00 €

28- Emploi

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6188		Autres frais divers				1 500,00 €
6232		Fêtes et cérémonie	- €	- €	- €	500,00 €
TOTAL DÉPENSES			- €	- €	- €	2 000,00 €
Recettes						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL RECETTES			- €	- €	- €	- €
TOTAL de Fonctionnement			- €	- €	- €	- 2 000,00 €

Synthèse ACTION I – MISSION ECONOMIQUE

Synthèse Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE				BP 2023			Réalisé provisoire 2023			BUDGET 2024	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution BP reste à charge en €
Récapitulatif des actions		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-1	Mission Economique	150 413,90 €	106 918,00 €	-43 495,90 €	55 171,73 €	214,97 €	-54 956,76 €	183 060,00 €	133 924,00 €	-49 136,00 €	22%	25%	5 640,10 €
Rapport I-2	Prêts d'honneur	4 670,00 €	0,00 €	-4 670,00 €	4 440,00 €	0,00 €	-4 440,00 €	6 500,00 €	0,00 €	-6 500,00 €	39%	0%	1 830,00 €
Rapport I-3	Immobilier d'entreprise	4 380,00 €	0,00 €	-4 380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	-35 000,00 €	699%	0%	30 620,00 €
Rapport I-26	Société des courses	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	38 388,01 €	23 388,01 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport I-27	Club des entrepreneurs	250,00 €	0,00 €	-250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	850,00 €	0,00 €	-850,00 €	240%	0%	600,00 €
Rapport I-28	Laval Mayenne Aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport I-29	Mesures COVID	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 462,64 €	5 462,64 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport I-30	Action agricoles	4 000,00 €	0,00 €	-4 000,00 €	42,00 €	0,00 €	-42,00 €	4 200,00 €	0,00 €	-4 200,00 €	5%	0%	200,00 €
	Emploi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €		0%	2 000,00 €
TOTAL Mission Economique		178 713,90 €	141 918,00 €	-36 795,90 €	74 653,73 €	44 065,62 €	-30 588,11 €	246 610,00 €	168 924,00 €	-77 686,00 €	38%	19%	40 890,10 €

Avis de la commission : La commission valide les inscriptions budgétaires proposées.

II - ACTION : ZONES D'ACTIVITES

ZA de Meslay du Maine

- Travaux sur l'éclairage public : 20 lampes à vapeur de mercure à changer 12 000€ (fond vert de 45% à déduire : 5 400€)
- Inscription des travaux de voirie 15 000€ (rue des combattants)
- Inscription des travaux de voirie 5 500€ (travaux devant chez BaTP)
- Inscription budgétaire de 16 000€ afin de prévoir si nécessaire la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales à proximité de l'entreprise GITEAU, ainsi que l'empierrement d'une voie d'accès en cas de vente de terrain sur la ZA de la Guiternière
- Inscription de 100 000 € afin de pouvoir se positionner sur des acquisitions foncières à Meslay du Maine

ZA de Villiers Charlemagne

- Acquisition de parcelles pour aménagement arrêté ZA 5 225€ (à affecter au budget mobilités)

ZA de St Loup du Dorat

- Vente de la parcelle A1081 à Batiz 20 995€

ZA de Bazougers

- Extension des réseaux pour la zone de la Geslinière 195 500€ (sous réserve de subventions Département et Région /non inscrites)
- Travaux éclairage public via TEM 3 620€ (fond vert de 45% à déduire : 1 629€)
- Vente de 1 850 m² au CD53 pour aménagement voie douce 1 850€

ZA de Grez en Bouère

- Travaux : curage de fossés 200€

ZA de Bouère

ZA de Val du Maine

- acquisition de parcelles (C226) 14 360m² (préemption) 10 000€



ZA de Meslay

ZI des Sports (ZI SPORT)					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
657381	Entretien candélabre - Participatio	350,00 €	350,00 €	249,00 €	350,00 €
60632	Signalétique				100,00 €
615231	Travaux voirie		100,00 €	- €	100,00 €
6215	Frais personnel technique	208,94 €	- €	688,93 €	750,00 €
62875	Rbt électricité Meslay		600,00 €		600,00 €
TOTAL DÉPENSES		558,94 €	1 050,00 €	937,93 €	1 900,00 €
Recettes					
Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
TOTAL RECETTES		- €	- €	- €	- €
TOTAL de Fonctionnement		- 558,94 €	- 1 050,00 €	- 937,93 €	- 1 900,00 €

ZA La chalopinière

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
60612	60612	Energie - Electricité	543,57 €	430,00 €	415,62 €	500,00 €
63512	63512	Taxe foncière	11,00 €	60,00 €	12,00 €	70,00 €
6215	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 066,14 €	1 000,00 €	986,75 €	1 100,00 €
61521	61521	Entretien terrain	0,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
60633	60633	Fourniture de Voirie - Signalisation				1 000,00 €
615231	615231	Travaux voirie		100,00 €	- €	15 000,00 €
65737	657381	Travaux éclairage public				7 000,00 €
65737	657381	Entretien candélabres	310,00 €	310,00 €	220,36 €	310,00 €
TOTAL DÉPENSES			2 930,71 €	2 900,00 €	1 634,73 €	25 980,00 €
Recettes						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
773	773	Mandats annulés Exeerc Antèr	0,00 €	- €	4,00 €	- €
TOTAL RECETTES			0,00 €	- €	4,00 €	- €
TOTAL de Fonctionnement			-2 930,71 €	- 2 900,00 €	4,00 €	- €

ZA de Meslay

Zone de Fresnes Guiterrière (FRESNES)									
FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
6215	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		2 124,49 €	4 000,00 €	3 740,88 €	3 900,00 €		
6226	62268	Honoraires - Frais bornage				- €	2 000,00 €		
605	605	Achat Matériel - Equipement Travaux			16 000,00 €	- €	16 000,00 €		
615231	615231	Travaux entretien voirie		1 587,62 €	2 000,00 €	2 111,20 €	5 500,00 €		
61521	61521	Travaux entretien terrain		595,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €		
60611	60611	Eau et assainissement		62,40 €	250,00 €	65,00 €	250,00 €		
60612	60612	Energie - Electricité		7 293,91 €	5 500,00 €	6 369,93 €	7 000,00 €		
62875	62875	Rbt électricité		1 546,59 €	2 000,00 €		2 000,00 €		
60633	60633	Fourniture de Voirie - Signalisation			- €		3 500,00 €		
65737	657381	Entretien candélabre		2 049,80 €	2 050,00 €	1 457,00 €	6 500,00 €		
63512	63512	Taxe foncière		1 301,00 €	1 400,00 €	1 458,00 €	1 500,00 €		
60632	60632	Fourniture de petit équipement			300,00 €		300,00 €		
6015	6015	Acquisition de terrain			100 000,00 €		100 000,00 €		
66111	66111	Intérêts		590,00 €	1 000,00 €	349,89 €	- €		
TOTAL DÉPENSES				17 150,81 €	136 500,00 €	15 551,90 €	150 450,00 €		
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
752	752	Revenus des immeubles		1 755,67 €	1 750,00 €	1 755,67 €	1 750,00 €		
		Attribution de compensation (valorisation)			6 597,33 €		6 597,33 €		
TOTAL RECETTES				1 755,67 €	8 347,33 €	1 755,67 €	8 347,33 €		
TOTAL de Fonctionnement				-15 395,14 €	-128 152,67 €	-13 796,23 €	-142 102,67 €		
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
16441	16441		Capital	12 259,04 €	13 000,00 €	12 259,10 €		- €	- €
TOTAL DÉPENSES				12 259,04 €	13 000,00 €	12 259,10 €	- €	- €	- €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
1641	1641		Emprunt en euros		158 743,00 €			100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL RECETTES				- €	158 743,00 €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL d'Investissement				-12 259,04 €	145 743,00 €	-12 259,10 €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €

ZA Villiers

FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
63512	63512	Taxes foncières		257,00 €	275,00 €	276,00 €	300,00 €		
65737	657381	Entretien candélabre		550,00 €	550,00 €	391,00 €	550,00 €		
60612	60612	Energie - Electricité		1 347,46 €	1 000,00 €	1 422,84 €	2 000,00 €		
60632	60632	Fournitures petit équipement - signalétique		- €	800,00 €	- €	800,00 €		
62875	62875	Rbt entretien zone		974,08 €	980,00 €	1 059,82 €	1 100,00 €		
615231	615231	Voirie		- €	100,00 €	- €	100,00 €		
61521	61521	Entretien terrain		- €	2 000,00 €	964,00 €	2 000,00 €		
6215	6215	Personnel affecté par la collectivité de		59,39 €	350,00 €	- €	350,00 €		
66111	66111	Intérêts			250,00 €	120,15 €	- €		
TOTAL DÉPENSES				3 187,93 €	6 305,00 €	4 233,81 €	7 200,00 €		
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
752	752	Revenus des immeubles		423,60 €	425,00 €	423,60 €	425,00 €		
70878	70878	Remboursement de frais par des tiers		32,40 €	35,00 €	34,60 €	35,00 €		
773	773	Mandat annul (Exerc Anté)		- €	- €	55,00 €	- €		
		Attribution de compensation		786,60 €	786,60 €	786,60 €	786,60 €		
TOTAL RECETTES				1 242,60 €	1 246,60 €	1 299,80 €	1 246,60 €		
TOTAL de Fonctionnement				- 1 945,33 €	- 5 058,40 €	- 2 934,01 €	- 5 953,40 €		
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
16441	16441		Capital	4 024,67 €	4 030,00 €	4 024,67 €			- €
			Acquisition foncière					5 225,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES				4 024,67 €	4 030,00 €	4 024,67 €	- €	- €	- €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
									- €
TOTAL RECETTES				- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL d'Investissement				- 4 024,67 €	- 4 030,00 €	- 4 024,67 €	- €	- €	- €

ZA de Saint Loup

FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
63512	63512	Taxe foncière		165,00 €	175,00 €	95,00 €	110,00 €		
	6226	Honoraires			2 000,00 €		- €		
	61521	Entretien de terrain					3 000,00 €	plantations ?	
	615231	Travaux voirie		- €	860,00 €	1 115,23 €	1 400,00 €		
TOTAL DÉPENSES				165,00 €	3 035,00 €	1 210,23 €	4 510,00 €		
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
752	752	Revenus des immeubles		162,47 €	- €	- €			
TOTAL RECETTES				162,47 €	- €	- €	- €		
TOTAL de Fonctionnement				- 2,53 €	- 3 035,00 €	- 1 210,23 €	- 4 510,00 €		
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
2315	2315	9902	Travaux viabilisation	81 211,57 €	15 700,40 €				- €
	168758		Rbt budget principal					20 995,00 €	20 995,00 €
2111	2111	9902	Terrains nus	- €	10 800,00 €				- €
TOTAL DÉPENSES				81 211,57 €	26 500,40 €	- €	- €	20 995,00 €	20 995,00 €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
24	24		Vente terrain	- €				20 995,00 €	20 995,00 €
	168758		Versement avance b pal		91 317,20 €				- €
1321	1321	9902	Subvention Etat DETR	16 022,46 €	- €				- €
1322	1322	9902	Subvention régionale	28 789,14 €	- €				- €
TOTAL RECETTES				44 811,60 €	91 317,20 €	- €	- €	20 995,00 €	20 995,00 €
TOTAL d'Investissement				-36 399,97 €	64 816,80 €	- €	- €	- €	- €

ZA Bazougers

FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024			
6045	6045	Bornage	1 200,00 €	1 000,00 €	2 155,20 €	2 000,00 €			
605	605	Travaux voirie	43 601,28 €	256 398,72 €	81 629,58 €	195 500,00 €			
	60632	Signalétique	- €	- €	- €	800,00 €			
62875	62875	Rbt entretien de zone + electricité	1 048,21 €	1 000,00 €	1 148,54 €	1 270,00 €			
	6015	Acquisition de parcelles				201,00 €			
61521	61521	Entretien terrain		200,00 €	- €	200,00 €			
615231	615231	Entretien réseau	320,43 €	500,00 €	- €	500,00 €			
6215	6215	Personnel affecté par la collectivité de				200,00 €			
63512	63512	Taxe foncière	261,00 €	280,00 €	285,00 €	310,00 €			
65737	657381	Entretien candélabres	260,00 €	260,00 €	184,64 €	3 620,00 €			
TOTAL DÉPENSES			46 690,92 €	259 638,72 €	85 402,96 €	204 601,00 €			
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024			
7015	7015	Vente terrain		39 000,00 €	- €	1 850,00 €			
752	752	Loyers	515,77 €	- €	515,77 €	520,00 €			
7473	7473	Subv cd53		72 630,00 €	56 659,00 €				
	7471	Subv etat				30 000,00 €			
773	773	Titres annulés sur ex antérieurs			76,00 €				
TOTAL RECETTES			515,77 €	111 630,00 €	57 250,77 €	32 370,00 €			
TOTAL de Fonctionnement			- 46 175,15 €	- 148 008,72 €	- 28 152,19 €	- 172 231,00 €			
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
168758	168758		Rbt avance Budget PAL						- €
TOTAL DÉPENSES				- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
1641	1641		Emprunt ou autofinancement						- €
168758	168758		Avance budget ppal		146 008,72 €	- €			
TOTAL RECETTES				- €	146 008,72 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL d'Investissement				- €	146 008,72 €	- €	- €	- €	- €

ZA Grez en Bouère

FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
60612	60612	Energie - Electricité	322,45 €	250,00 €	130,20 €	270,00 €
	60632	Signalétique				100,00 €
615231	615231	Entretien voirie		200,00 €		200,00 €
615231	615231	Travaux curage fossé				200,00 €
65737	657381	Entretien candélabre		100,00 €		100,00 €
62875	62875	Rbst entretien zone	517,92 €	500,00 €	563,51 €	600,00 €
6215	6215	Personnel affecté par collectivité de rattachem				200,00 €
605	605	Achat Matériel - Equipement Travaux		500,00 €		- €
63512	63512	Taxe foncière	483,00 €	520,00 €	512,00 €	560,00 €
TOTAL DÉPENSES			1 323,37 €	2 070,00 €	1 205,71 €	2 230,00 €
Recettes						
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
752	752	Revenus des immeubles	1 056,03 €	1 060,00 €	1 056,03 €	1 060,00 €
TOTAL RECETTES			1 056,03 €	1 060,00 €	1 056,03 €	1 060,00 €
TOTAL de Fonctionnement			- 267,34 €	- 1 010,00 €	- 149,68 €	- 1 170,00 €

ZA Val du Maine

FONCTIONNEMENT										
Dépenses										
Compte M14	Compte M57	Intitulé			CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
63512	63512	Taxe foncière			542,00 €	580,00 €	579,00 €	630,00 €		
6215	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement						200,00 €		
62875	62875	Rbt indemnité entretien			424,47 €	530,00 €	461,61 €	530,00 €		
6228	6228	Divers (Frais dossier)			70,00 €			100,00 €		
TOTAL DÉPENSES					1 036,47 €	1 110,00 €	1 040,61 €	1 460,00 €		
Recettes										
Compte M14	Compte M57	Intitulé			CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
752	752	Revenus des immeubles			507,12 €	510,00 €	507,12 €	- €		
70388	70388	Mise à dispo Safer			990,00 €	500,00 €	495,00 €	696,00 €		
	773	Mandats annulés				- €	220,00 €	- €		
TOTAL RECETTES					1 497,12 €	1 010,00 €	1 222,12 €	696,00 €		
TOTAL de Fonctionnement					460,65 €	- 100,00 €	181,51 €	- 764,00 €		
INVESTISSEMENT										
Dépenses										
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
	2111		Acquisition de parcelles		- €	- €			10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DÉPENSES					- €	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Recettes										
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
					- €	- €				- €
TOTAL RECETTES					- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL d'Investissement					- €	- €	- €	- €	-10 000,00 €	- 10 000,00 €

Synthèse ACTION 2 – ZONES D'ACTIVITES

Synthèse Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE				BP 2023			Réalisé provisoire 2023			BUDGET 2024	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge BP
Récapitulatif des actions		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de Meslay du Maine	153 450,00 €	167 090,33 €	13 640,33 €	30 383,66 €	1 759,67 €	-28 623,99 €	178 330,00 €	108 347,33 €	-69 982,67 €	16%	-35%	83 623,00 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de Villiers Charlemagne	10 335,00 €	1 246,60 €	-9 088,40 €	8 258,48 €	1 299,80 €	-6 958,68 €	7 200,00 €	1 246,60 €	-5 953,40 €	-30%	0%	-3 135,00 €
Rapport I-6	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	29 535,40 €	91 317,20 €	61 781,80 €	1 210,23 €	0,00 €	-1 210,23 €	25 505,00 €	20 995,00 €	-4 510,00 €	-14%	-77%	66 291,80 €
Rapport I-7	ZA intercommunale de Bazougers	259 638,72 €	257 638,72 €	-2 000,00 €	85 402,96 €	57 250,77 €	-28 152,19 €	204 601,00 €	32 370,00 €	-172 231,00 €	-21%	-87%	170 231,00 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de Grez en Bouère	2 070,00 €	1 060,00 €	-1 010,00 €	1 205,71 €	1 056,03 €	-149,68 €	2 230,00 €	1 060,00 €	-1 170,00 €	454%	-34%	160,00 €
Rapport I-9	ZA de Bouère	10 260,00 €	127,00 €	-10 133,00 €	8 707,46 €	126,50 €	-8 580,96 €	2 230,00 €	130,00 €	-2 100,00 €	-78%	2%	-8 033,00 €
Rapport I-10	ZA de Val du Maine	1 110,00 €	1 010,00 €	-100,00 €	1 040,61 €	1 222,12 €	181,51 €	11 460,00 €	696,00 €	-10 764,00 €	932%	-31%	10 664,00 €
TOTAL Zones d'activités		466 399,12 €	519 489,85 €	53 090,73 €	136 209,11 €	62 714,89 €	-73 494,22 €	431 556,00 €	164 844,93 €	-266 711,07 €	-7%	-68%	319 801,80 €

Avis de la commission : La commission valide les inscriptions budgétaires proposées. L'acquisition de la parcelle sur la ZA de Villiers pour le projet de parking partagé/ voie douce doit être inscrite sur le budget mobilités. Des contacts doivent être pris avec la CC du Pays de Château Gontier pour qu'ils orientent des porteurs de projet vers la CCPMG (foncier disponible sur la ZA du Poteau à Villiers ou ZA du Stade à Grez en Bouère par exemple), vu qu'il y a peu de foncier disponible sur leur territoire.

III - ACTION : BATIMENTS INDUSTRIELS

09 Sotiwell

12 Atelier Relais Meslay du Maine VENDU

13 Méthodes Usinage

15 Atelier Relais Grez en Bouère

19 Bâtiment industriel à V.Charlemagne

20 Cerop 53

Synthèse ACTION 3 – Bâtiments industriels

Synthèse Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE			BP 2023			Réalisé provisoire 2023			BUDGET 2024	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge	
Récapitulatif des actions		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat
Rapport I-12	Sotiwell	236 934,20 €	167 656,20 €	-69 278,00 €	236 334,17 €	184 961,24 €	-51 372,93 €	10 675,00 €	86 070,00 €	75 395,00 €	-95%	-49%	-144 673,00 €
Rapport I-15	Atelier relais Meslay	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%	0,00 €
Rapport I-16	Méthodes-Usinage	14 510,00 €	6 250,00 €	-8 260,00 €	14 203,69 €	11 234,00 €	-2 969,69 €	17 210,00 €	24 750,00 €	7 540,00 €	19%	296%	-15 800,00 €
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	30 430,00 €	33 970,00 €	3 540,00 €	25 188,60 €	20 097,18 €	-5 091,42 €	25 500,00 €	2 700,00 €	-22 800,00 €	-16%	-92%	26 340,00 €
Rapport I-22	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	30 900,00 €	26 500,00 €	-4 400,00 €	30 644,73 €	26 445,60 €	-4 199,13 €	30 880,00 €	26 700,00 €	-4 180,00 €	0%	1%	-220,00 €
Rapport I-23	Cerop	26 430,00 €	27 300,00 €	870,00 €	26 284,55 €	44 358,00 €	18 073,45 €	27 590,00 €	44 440,00 €	16 850,00 €	4%	63%	-15 980,00 €
TOTAL Bâtiments industriels		339 204,20 €	261 676,20 €	-77 528,00 €	332 655,74 €	287 096,02 €	-45 559,72 €	111 855,00 €	184 660,00 €	72 805,00 €	-67%	-29%	-150 333,00 €

Avis de la commission : La commission valide les inscriptions budgétaires proposées.

L'atelier relais de Grez en Bouère est vacant à ce jour : 575m² dont 215m² d'atelier sur une parcelle de 2 200m². Un réaménagement intérieur de ce local sera peut-être à envisager en 2024, afin de créer plusieurs modules plus petits et plus faciles à louer.

IV - ACTION : BATIMENTS ARTISANAUX

10 Atelier Relais à Bazougers

14 Centre de tri La Poste à Meslay

- changement de la chaudière à prévoir 15 000€

16 Village artisans I

17 Village artisans II

18 Village artisans III

21- Bâtiment Val du Maine

- travaux pour réaménager le bâtiment 10 000€

27 - Village artisans IV

- construction d'un module de 2 locaux artisanaux 335 775€

- extension de la déchèterie de Meslay du Maine prévue sur cette même parcelle

AK100

(sous réserve de subventions Département et Région /non inscrites)

14- Centre de tri La Poste

FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024			
615228	615228	Entretien et réparations	4 131,96 €	1 500,00 €	835,00 €	1 500,00 €			
60632	60632	Fournitures de petit équipement	341,62 €	350,00 €		350,00 €			
6161	6161	Primes assurances	207,40 €	230,00 €	214,72 €	300,00 €			
63512	63512	Taxes foncières	1 478,00 €	1 580,00 €	1 445,00 €	1 550,00 €			
6541	6541	Créances ANV	263,37 €	- €					
TOTAL DÉPENSES			6 422,35 €	3 660,00 €	2 494,72 €	3 700,00 €			
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024			
752	752	Revenus sur immeubles	16 916,48 €	17 000,00 €	17 665,08 €	17 000,00 €			
7817	7817	Reprise provisions	263,37 €	- €					
TOTAL RECETTES			17 179,85 €	17 000,00 €	17 665,08 €	17 000,00 €			
TOTAL de Fonctionnement			10 757,50 €	13 340,00 €	15 170,36 €	13 300,00 €			
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
2135	21352		Remplacement chaudière					15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL DÉPENSES				- €	- €	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
									- €
TOTAL RECETTES				- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL d'Investissement				- €	- €	- €	- €	-15 000,00 €	15 000,00 €

21- Bâtiment Val du Maine

FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
615228	615228	Batiments		144,00 €	500,00 €		10 000,00 €		
615231	615231	Equipement voirie		2 373,15 €	- €		1 000,00 €		
	62268	Honoraires				150,78 €	1 000,00 €		
63512	63512	Taxe foncière		1 434,00 €	1 540,00 €	1 402,00 €	1 540,00 €		
6161	6161	Prime d'assurance		365,99 €	400,00 €	378,91 €	530,00 €		
TOTAL DÉPENSES				4 317,14 €	2 440,00 €	1 931,69 €	14 070,00 €		
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
70878	70878	Rbst Taxe foncière		- €	500,00 €				
752	752	Revenus des immeubles		7 828,62 €	2 000,00 €	- €	4 000,00 €		Loyer CUMA
TOTAL RECETTES				7 828,62 €	2 500,00 €	- €	4 000,00 €		
TOTAL de Fonctionnement				3 511,48 €	60,00 €	- 1 931,69 €	- 10 070,00 €		
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
165			Caution			850,00 €		850,00 €	850,00 €
TOTAL DÉPENSES				- €	- €	850,00 €	- €	850,00 €	850,00 €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
165			Caution					850,00 €	850,00 €
TOTAL RECETTES				- €	- €	- €	- €	850,00 €	850,00 €
TOTAL d'Investissement				- €	- €	- 850,00 €	- €	- €	- €

27 - Village artisans IV

FONCTIONNEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
6226	62268	Honoraires		980,00 €	- €	- €	1 000,00 €		
TOTAL DÉPENSES				980,00 €	- €	- €	1 000,00 €		
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Intitulé		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		
TOTAL RECETTES				- €	- €	- €	- €		
TOTAL de Fonctionnement				- 980,00 €	- €	- €	- 1 000,00 €		
INVESTISSEMENT									
Dépenses									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
2313	2313	37	Travaux	- €	381 200,00 €	- €	35 775,00 €	300 000,00 €	335 775,00 €
TOTAL DÉPENSES				- €	381 200,00 €	- €	35 775,00 €	300 000,00 €	335 775,00 €
Recettes									
Compte M14	Compte M57	Opération	Intitulé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR	Proposition 2024	BP 2024
1311	1311	37	DETR	- €	60 000,00 €	18 000,00 €	42 000,00 €		42 000,00 €
		37	Autres subventions						
TOTAL RECETTES				- €	60 000,00 €	18 000,00 €	42 000,00 €	- €	42 000,00 €
TOTAL d'Investissement				- €	-321 200,00 €	18 000,00 €	6 225,00 €	-300 000,00 €	-293 775,00 €

Synthèse ACTION 4 – Bâtiments artisanaux

Synthèse Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE				BP 2023			Réalisé provisoire 2023		BUDGET 2024	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge	
Récapitulatif des actions		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat
Rapport I-13	Ateliers relais à Bazougers	810,00 €	113 570,00 €	112 760,00 €	1 252,71 €	14 017,20 €	12 764,49 €	1 280,00 €	14 340,00 €	13 060,00 €	58%	-87%	99 700,00 €
Rapport I-17	Centre de tri - Meslay	3 660,00 €	17 000,00 €	13 340,00 €	2 494,72 €	17 665,08 €	15 170,36 €	18 700,00 €	17 000,00 €	-1 700,00 €	411%	0%	15 040,00 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	25 400,00 €	18 200,00 €	-7 200,00 €	23 304,61 €	18 550,54 €	-4 754,07 €	3 580,00 €	18 750,00 €	15 170,00 €	-86%	3%	-22 370,00 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	55 870,00 €	32 200,00 €	-23 670,00 €	54 223,00 €	31 974,30 €	-22 248,70 €	48 850,00 €	33 700,00 €	-15 150,00 €	-13%	5%	-8 520,00 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	5 020,00 €	11 350,00 €	6 330,00 €	4 709,89 €	11 721,85 €	7 011,96 €	5 980,00 €	12 690,00 €	6 710,00 €	19%	12%	-380,00 €
Rapport I-24	Bâtiment Val du Maine	2 440,00 €	2 500,00 €	60,00 €	2 781,69 €	0,00 €	-2 781,69 €	14 920,00 €	4 850,00 €	-10 070,00 €	511%	94%	10 130,00 €
Rapport I-25	Le Lab	1 551,00 €	411,00 €	-1 140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100%	-100%	-1 140,00 €
Rapport I-33	Village d'artisans 4	381 200,00 €	60 000,00 €	-321 200,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	336 775,00 €	42 000,00 €	-294 775,00 €	-12%	-30%	-26 425,00 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		475 951,00 €	255 231,00 €	-220 720,00 €	88 766,62 €	111 928,97 €	23 162,35 €	430 085,00 €	143 330,00 €	-286 755,00 €	-10%	-44%	66 035,00 €

Avis de la commission : La commission valide les inscriptions budgétaires proposées.

Le bâtiment de Val du Maine est vacant à ce jour : 450m² dont 320m² d'atelier sur une parcelle de 2 930m². Un réaménagement intérieur de ce local sera peut-être à envisager en 2024, afin de créer plusieurs modules plus petits et plus faciles à louer.

Synthèse ECONOMIE

SYNTHESE BUDGETAIRE				BP 2023			Réalisé provisoire 2023		BUDGET 2024	Evolution dépenses BP	Evolution Recettes BP	Evolution Reste à charge	
TOTAL Mission Economique		178 713,90 €	141 918,00 €	-36 795,90 €	74 653,73 €	44 065,62 €	-30 588,11 €	246 610,00 €	168 924,00 €	-77 686,00 €	38%	19%	40 890,10 €
TOTAL Zones d'activités		466 399,12 €	519 489,85 €	53 090,73 €	136 209,11 €	62 714,89 €	-73 494,22 €	431 556,00 €	164 844,93 €	-266 711,07 €	-7%	-68%	319 801,80 €
TOTAL Bâtiments industriels		339 204,20 €	261 676,20 €	-77 528,00 €	332 655,74 €	287 096,02 €	-45 559,72 €	111 855,00 €	184 660,00 €	72 805,00 €	-67%	-29%	-77 528,00 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		475 951,00 €	255 231,00 €	-220 720,00 €	88 766,62 €	111 928,97 €	23 162,35 €	430 085,00 €	143 330,00 €	-286 755,00 €	-10%	-44%	66 035,00 €
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES		1 460 268,22 €	1 178 315,05 €	-281 953,17 €	632 285,20 €	505 805,50 €	-126 479,70 €	1 220 106,00 €	661 758,93 €	-558 347,07 €	-16%	-44%	276 393,90 €

Questions diverses

Des membres de la commission signalent les difficultés existantes en campagne sur la cohabitation entre les néo-ruraux et les activités présentes. Il y a de plus en plus de dépôts de plainte quant aux odeurs, au bruit, à la présence d'animaux...

→ *Un texte de loi est en préparation à ce sujet visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels. Cela permettrait de limiter les conflits de voisinage à la campagne et les dépôts de plainte des néo-ruraux contre les agriculteurs, notamment en tenant compte de l'antériorité de l'activité à l'installation de la personne se plaignant du trouble.*

Le texte a été adopté en première lecture, par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2023, avec quelques modifications. Il doit maintenant être examiné par le Sénat.



CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE
DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BOUERE

Vu l'article L.1424-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention du 24 décembre 2014 relative à la mise à disposition à titre gratuit des biens immobiliers du centre d'incendie de Bouère au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne par la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez du _____,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne du 15 décembre 2023,

Par convention du 24 décembre 2014, la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez a mis à disposition du SDIS de la Mayenne le centre d'incendie et de secours de Bouère.

Dans le cadre de la préparation du transfert de propriété à titre gratuit entre ces deux structures, il convient de conclure une convention pour fixer les modalités de transfert et acter de la fin de la mise à disposition conformément à l'article L. 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Entre :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne, représenté par Monsieur Olivier RICHEFOU, Président du Conseil d'administration, ci-dessous dénommé le SDIS,

D'une part,

Et

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez, représentée par _____, _____, ci-dessous dénommée « Communauté de communes du Pays de Meslay Grez »,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention, conclue en application de l'article L.1424-19 du code général des collectivités territoriales, concerne le transfert des biens meubles et immeubles constituant le centre d'incendie et secours, correspondant à la parcelle C n°1301 à Bouère, entre la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez, propriétaire, et le SDIS, acquéreur.

Article 2 : Mise en œuvre de la convention

A compter de la signature de l'acte authentique en la forme administrative, l'ensemble des biens visés à l'article 1 et appartenant à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez, sont transférés en pleine propriété au SDIS à titre gratuit.

Ce transfert ne donne pas lieu à la perception de droits, taxes ou honoraires.

Le SDIS prend à sa charge l'ensemble des frais et charges incombant à la qualité de propriétaire occupant (fluides, communication, entretiens, assurance, ...).

Il est entendu que l'ensemble des biens visés à l'article 1 ne font l'objet d'aucun emprunt non échu qui serait encore à la charge de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez.

Article 3 : Publicité foncière et valeur du bien

Le SDIS prend à sa charge les frais consécutifs aux démarches nécessaires à l'inscription de ce transfert au fichier du service de publicité foncière, qui mentionnera la valeur de l'ensemble tel qu'il résulte de l'actif comptable actuel des biens.

Article 4 : Effet

Le transfert de propriété des biens visés par la présente convention entraînera de plein droit la caducité de la convention de mise à disposition susvisée du 24 décembre 2014.

Fait en 2 exemplaires à Saint Berthevin, le



<p style="text-align: center;">Pour le SDIS de la Mayenne</p> <p style="text-align: center;">Le Président du Conseil d'administration,</p> <p style="text-align: center;"> </p> <p style="text-align: center;">Olivier RICHEFOU</p>	<p style="text-align: center;">Pour La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez</p> <p style="text-align: center;">Le Président de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez</p> <p style="text-align: center;">Jacky CHAUVEAU</p>
--	---

Tableau des EMPLOIS et des EFFECTIFS de la CCPMG

EMPLOIS PERMANENTS

EFFECTIFS

Proposition de décision

POSTES PERMANENTS

Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	ETP
---------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------	---------	-----------	-----

Cadre d'emplois	Catégorie	Statut	Position	Temps de travail (TP en %)	ETP
-----------------	-----------	--------	----------	----------------------------	-----

suppression / création de poste	date
---------------------------------	------

Direction Générale

1	11/07/23	Directeur(trice) Général(e) des Services	35H00	Administrative	A	1
2	01/10/17	Assistante de direction et développement économique	35H00	Administrative	C	1
3	01/10/17	Assistante de direction	35H00	Administrative	C	1
4	11/07/23	Agent administratif polyvalent	35H00	Administrative	C	1

Attaché	A	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1

Communication

5	01/01/12	Responsable et chargée de communication	35H00	Administrative	A	1
---	----------	---	-------	----------------	---	---

Attaché	A	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
---------	---	------------------------------	----------	------	---

--	--

Ressources humaines

6	24/05/22	Responsable Service RH	35H00	Administrative	A ou B	1
7	01/10/17	Gestionnaire RH	35H00	Administrative	C	1
8	21/03/23	Gestionnaire RH	35H00	Administrative	C	1

Rédacteur	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1

Comptabilité / finances

9	24/11/20	Responsable Service Comptabilité et Finances	35H00	Administrative	B	1
10	17/09/18	Comptable	35H00	Administrative	C	1

Rédacteur	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1

Commande publique

11	20/07/21	Responsable commande publique	35H00	Administrative	B	1
----	----------	-------------------------------	-------	----------------	---	---

Rédacteur	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
-----------	---	---------------	----------	------	---

--	--

Services techniques et Prévention/valorisation des déchets

12	26/10/21	Responsable services techniques et Prévention/valorisation des déchets	35H00	Technique	B	1
----	----------	--	-------	-----------	---	---

Technicien	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
------------	---	---------------	----------	------	---

--	--

37	31/01/23	Agent technique	35H00			1
38	31/01/23	Agent technique	35H00			1
39	11/07/23	Agent technique	35H00			1
40	21/03/23	Technicien VRD	35H00	Technique	B ou C	1

						CDI droit privé	activité	100%	1
						CDI droit privé	activité	100%	1
						CDI droit privé	activité	100%	1
						Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique			
					B ou C	Fonctionnaire	activité	100%	1

Développement économique et touristique

41	13/06/23	Responsable développement économique et touristique	35H00	Technique	A	1
42	15/09/13	Chargé de mission tourisme	35H00	Administrative	A	1
43	25/01/22	Chargée de mission tourisme	35H00	Culturelle	C	1
44	21/07/15	Responsable hébergement touristique	35H00	Technique	C	1
45	24/11/20	Agent d'accueil VVP Villiers	35H00	Administrative	C	1
46	22/03/22	Agent d'entretien VVNJ Bouère	20H00	Technique	C	0,57
47	22/03/22	Agent d'entretien Base loisirs St Denis du Maine	20H00	Technique	C	0,57
48	31/01/23	Agent d'entretien VVP	7H00	Technique	C	0,20

						Ingénieur	A	Fonctionnaire	vacant	100%	1
						Attaché	A	Fonctionnaire	activité	100%	1
						Adjoint du patrimoine	C	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
						Agent de Maîtrise	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
						Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
						Adjoint Technique	C	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	57%	0,57
						Adjoint Technique	C	Fonctionnaire	activité	57%	0,57
						Adjoint Technique	C	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	20%	0,20

Culture

49	11/07/23	Responsable service culture - directeur école de musique et théâtre - enseignant artistique	20H00	Culturelle	B	1
----	----------	---	-------	------------	---	---

						Assistant d'Enseignement Artistique	B	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	---	------------------------------	----------	------	---

--	--

Réseau lecture

50	15/09/18	Bibliothécaire Intercommunale/Responsable de Réseau	35H00	Culturelle	B	1
51	26/10/21	Bibliothécaire Intercommunale	35H00	Culturelle	B	1
52	01/09/18	Agent des Bibliothèques	35H00	Culturelle	C	1

						Assistant de Conservation du patrimoine	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
						Assistante de conservation du patrimoine	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
						Adjoint du Patrimoine	C	Fonctionnaire	activité	100%	1

Ecole de musique

53	12/07/22	Coordonnateur et enseignant artistique	20H00	Culturelle	B	1,00
54	12/07/22	Enseignant artistique	2H30	Culturelle	B	0,13
55	01/09/06	Enseignant artistique	20H00	Culturelle	B	1
56	01/04/15	Enseignant artistique	3H00	Culturelle	B	0,15

						Assistant d'Enseignement Artistique	B	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
						Assistant d'Enseignement Artistique	B	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	13%	0,13
						Assistant d'Enseignement Artistique	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
						Assistant d'Enseignement Artistique	B	Fonctionnaire	activité	15%	0,15

Petite Enfance / Jeunesse / Sport

68	01/01/12	Responsable Petite Enfance / Jeunesse / Sport	35H00	Sportive	B	1
69	26/10/21	Référente Jeunesse et Animatrice MARPA	35H00	Animation	C	1
70	31/01/23	Référent Sport	35H00	Sportive	B	1
71	20/09/22	Educateur sportif	14,5 H par semaine scol	Sportive	C	0,32
72	01/10/06	Responsable Piscine AZUREO	35H00	Sportive	B	1
73	01/09/19	Educateur Sportif	35H00	Sportive	B	1
74	01/09/08	Coordinatrice RPE	35H00	Médico-Social	A	1
75	13/06/23	Chargée mission enfance jeunesse	35H00	Animation / Sportive	C ou B	1

Educateur APS	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint d'animation	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
ETAPS	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint d'animation	C	Fonctionnaire	mise à disposition	32%	0,32
Educateur APS	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
Educateur APS	B	Fonctionnaire	activité	100%	1
Educateur Jeunes Enfants	A	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint d'Animation ETAPS	C ou B	Fonctionnaire ou Contractuel	vacant	100%	1

Affaires sociales et CIAS

76	13/06/23	Directrice du CIAS et Responsable Affaires Sociales	35H00	Médico-Social	A	1
----	----------	---	-------	---------------	---	---

Assistants socio-éducatif	A	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
---------------------------	---	------------------------------	----------	------	---

--	--

France services et Accueil

77	01/09/18	Responsable France Services et accueil	35H00	Administrative	C	1
78	25/02/18	Assistante Administrative SSIAD et agent d'accueil	35H00	Administrative	C	1

Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1
Adjoint Administratif	C	Fonctionnaire	activité	100%	1

MARPA

79	31/01/23	Responsable MARPA	26H00	Administratif	B	0,75
80	01/05/19	Agent d'accompagnement	23H00	Technique	C	0,65
81	01/05/19	Agent d'accompagnement	23H00	Technique	C	0,65
82	11/07/23	Agent d'accompagnement	23H00	Technique	C	0,65

Rédacteur	B	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	75%	0,75
Adjoint Technique	C	Fonctionnaire	activité	65%	0,65
Adjoint Technique	C	Fonctionnaire	activité	65%	0,65
Adjoint Technique	C	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	65%	0,65

Contrat local de Santé

83	10/12/19	Coordinateur Contrat Local de Santé	35H00	Administrative	A	1
----	----------	-------------------------------------	-------	----------------	---	---

Attaché	A	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
---------	---	------------------------------	----------	------	---

--	--

Service Soins A Domicile (SSIAD)

84	01/07/17	Responsable SSIAD	35H00	Médico-Social	A	1
85	01/10/17	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80
86	01/07/06	Aide-soignant A Domicile	35H00	Médico-Social	B	1
87	01/10/17	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80
88	01/10/17	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80
89	01/07/06	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80
90	01/07/06	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80
91	01/07/06	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80
92	01/07/06	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,80

Infirmier Soins Généraux	A	Fonctionnaire	activité	100%	1
Aide soignante	B	Fonctionnaire	activité	80%	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire	activité	TP 80 %	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire	activité	80%	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire	activité	80%	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	80%	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire	activité	80%	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire	activité	80%	0,80
Aide soignante	B	Fonctionnaire	dispo	80%	0,80

Petite Ville de demain et mobilité

93	28/03/23	Chef de projet Petites Villes de demain et mobilité	35H00	Administrative	A	1
94	16/01/24	Chef de projet Petites Villes de demain et mobilité	35H00	Administrative	A et B	1

Attaché	A	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1
Attaché et Rédacteur	A et B	Fonctionnaire ou Contractuel	activité	100%	1

suppression	17/01/2024
création	17/01/2024

TOTAL ETP 80,77

TOTAL ETP 80,37



POSTES NON PERMANENTS

Tous les services

15/11/2023	selon l'emploi permanent	selon l'emploi permanent	toutes les filières	toutes les catégories	selon le temps de travail de l'emploi permanent
------------	--------------------------	--------------------------	---------------------	-----------------------	---

tous les cadres d'emploi	toutes les catégories	contractuel	activité	selon le temps de travail de l'emploi permanent	selon le temps de travail de l'emploi permanent
--------------------------	-----------------------	-------------	----------	---	---

--	--

Communication

1	25/09/2007	Chargé de communication en apprentissage	35H00			1
---	------------	--	-------	--	--	---

		contrat apprentissage	activité	100%	1
--	--	-----------------------	----------	------	---

--	--

Finances

2	11/07/23	agent comptable en apprentissage	35H00			1
---	----------	----------------------------------	-------	--	--	---

		contrat apprentissage	vacant	100%	1
--	--	-----------------------	--------	------	---

--	--

Services techniques et Prévention/valorisation des déchets

Prévention et valorisation des déchets

3	31/01/23	Agent de déchetterie	35H00	Technique	C	1
4	05/12/23	Chargé de mission biodéchets	35H00	Technique	C	1

Adjoint technique	C	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire) OU art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	vacant	100%	1
Adjoint Technique	C	CDD de projet art L332-25	activité	100%	1

Service technique : maîtrise d'ouvrage et entretien

5	25/09/07	agent technique espaces verts en apprentissage	35H00			1
6	21/03/23	agent technique espaces verts	35H00	Technique	C	1

		contrat apprentissage	vacant	100%	1
Adjoint technique	C	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire) OU art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	vacant	100%	1

Affaires sociales et CIAS

France services et Accueil

7	26/10/21	Conseiller numérique	35H00	Animation	C	1
---	----------	----------------------	-------	-----------	---	---

Adjoint d'Animation	C	CDD de projet art L332-25	activité	100%	1
---------------------	---	---------------------------	----------	------	---

--	--

Service Soins A Domicile (SSIAD)

8	31/01/23	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,8
9	31/01/23	Aide-soignant A Domicile	28H00	Médico-Social	B	0,8

Aide soignante	B	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire) OU art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	0,8
Aide soignante	B	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire) OU art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	0,8

MARPA

10	31/01/23	Agent d'accompagnement	23H00	Technique	C	0,65
11	11/07/23	Agent d'accompagnement	23H00	Technique	C	0,65

Adjoint Technique	C	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire) OU art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	0,65
Adjoint Technique	C	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire) OU art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	0,65

Développement économique et touristique

12	31/01/23	Agent d'accueil et d'entretien	35H00	Technique	C	2
13	31/01/23	Agent d'accueil et d'entretien	35H00	Technique	C	3
14	31/01/23	Surveillant de baignade Base de Loisirs La Chesnaie	35H00	Animation	C	1

Adjoint Technique	C	CDD art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	2
Adjoint Technique	C	CDD art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	3
Adjoint d'animation	C	CDD art L332-23 2° (accroissement saisonnier)	activité	100%	1

Eau / Assainissement / Voirie / GEMAPI

15	21/02/23	Assistante Administrative Eau/Assainissement	35H00	Administrative	C	2
----	----------	---	-------	----------------	---	---

Adjoint administratif	C	CDD art L332-23 1° (accroissement temporaire)	activité	100%	2
-----------------------	---	--	----------	------	---

--	--

Enfance - enfance jeunesse - jeunesse - sport

16	11/07/23	Educateur sportif en apprentissage	35H00			1
----	----------	------------------------------------	-------	--	--	---

		contrat apprentissage	vacant	100%	1
--	--	-----------------------	--------	------	---

--	--

TOTAL ETP 18,90

TOTAL ETP 18,90